



DE CRUE ET D'EAU

LA LETTRE DE L'ENTENTE OISE-AISNE

Atelier PAPI de la vallée de l'Oise à Creil (60) le 20 mars.

Édito



Notre mission est d'agir, en pleine concertation avec les élus locaux, **pour réduire le risque inondation** et nous avons à cœur de vous tenir **régulièrement informés** de nos actions. Cette lettre semestrielle relate les différents événements qui ont eu lieu mais aussi l'avancée de nos projets sur vos territoires.

Concernant le projet de **Longueil II**, un **COPII organisé par la Préfecture** a eu lieu en novembre. Il a vocation à mettre autour de la table **tous les acteurs concernés** avec pour objectif de construire ce **projet en partenariat**. Nous avons d'ailleurs lancé le **premier numéro** de la lettre d'informations **Ago'info** dédiée à cette extension que vous pouvez consulter en ligne sur notre site internet **oise-aisne.net**

La réduction du risque inondation passe par la **gestion des sites d'écrêtement de crues**, la surveillance et la maintenance des systèmes d'endiguement, ce que nos équipes effectuent au quotidien. Cela passe également par des **actions « à la carte »** comme des travaux pour lutter contre le ruissellement, avec des aménagements d'hydraulique douce.

Prévenir, sensibiliser et anticiper est aussi **essentiel**. L'Entente a lancé, début 2021, un **diagnostic** d'ampleur pour mesurer les conséquences d'une inondation majeure sur la vallée de l'Oise. Ce diagnostic, inscrit dans le PAPI, permet d'**affiner la connaissance des enjeux** et de

bénéficier d'une analyse exhaustive des **impacts directs et indirects d'une inondation**. Ces données permettent d'estimer les dommages et de prévoir les actions adaptées en cas de crue.

Afin de **sensibiliser à la vulnérabilité aux inondations**, des **ateliers PAPI** ont aussi été **organisés**. Ils ont réuni les **élus et services des territoires** à risques importants d'inondations (TRI) du Val d'Oise, Creillois, Compiégnois et du Chaunois et ont permis aux participants d'être **informés sur le niveau de risque auquel est exposé leur territoire**, de connaître les différentes **solutions de protection** proposées par l'Entente, et d'être informés de l'importance de l'**élaboration d'un PCS**.

Et pour sensibiliser **les scolaires et le plus grand nombre**, des **interventions** ont été réalisées par les **services de l'Entente** dans les écoles et une **nouvelle vidéo** pour mieux comprendre le **fonctionnement d'un barrage** est en ligne sur **inondation.net**. Je vous invite à la découvrir et à la relayer !

Enfin, pour rappel, les **commissions hydrographiques** que nous organisons par sous bassins réunissent tous les **acteurs GEMAPIENS** compétents pour établir ensemble des **programmes en cohérence et prioriser les actions**.

Très bonne lecture,

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

SOMMAIRE

- P 2-6** Actualités
- P 7** Zoom expertise
- P 11-20** Les territoires
- P 21-24** La collectivité

À la une

■ **PAPI de la vallée de l'Oise**
Vers une connaissance partagée
avec les opérateurs de réseaux

>> **PAGES 8 à 10**

MAIL
entente@oise-aisne.fr

TÉLÉPHONE
03 44 38 83 83

SITE INTERNET
oise-aisne.net

RÉSEAUX SOCIAUX



Longueil II Premier COPIL à la préfecture de l'Oise pour présenter le projet de Longueil II

À l'invitation de la préfète de l'Oise, Gérard Seimбилle, président de l'Entente Oise-Aisne s'est rendu en préfecture de Beauvais, le jeudi 10 novembre, afin de présenter le futur projet d'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueil II, en présence du directeur de la DDT de l'Oise.



Présentation du projet par l'Entente et le bureau d'études BG le 10 novembre à la Préfecture de l'Oise.

Tous les services de l'État et ses établissements publics (DDT, DREAL, DRIEAT, office français de la biodiversité, Agence de l'eau, VNF mission MAGEO) étaient conviés, ainsi que la chambre d'agriculture, les CCI de l'Oise et du Val d'Oise, le syndicat mixte Oise Aronde, les associations environnementales, les fédérations de chasse et de pêche, toutes les collectivités et leurs

groupements concernés de près ou de loin par le projet.

Cette réunion avait pour objectif d'associer tous les acteurs, d'échanger et de recueillir leurs premières remarques et orientations. À cette occasion, Gérard Seimбилle est revenu sur la genèse du projet et la justification hydraulique du site qui bénéficie de la capacité de

stockage d'eau la plus importante du bassin de l'Oise. Ce ne sont pas moins de 54 communes, 5 000 logements et 500 entreprises qui en seraient bénéficiaires dans l'Oise et le Val d'Oise. ■



EN SAVOIR +

**Premier COPIL
à la préfecture de l'Oise**



AGO'INFO pour informer les habitants du projet

L'Entente a publié sa première lettre d'information concernant le projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise. L'Entente Oise-Aisne informera régulièrement les habitants de l'évolution du projet via des lettres d'information, son site Internet et les réseaux sociaux. ■



EN SAVOIR +

Consultez la lettre en ligne

Visites du barrage de Proisy par le Préfet de l'Aisne et le Sous-préfet de l'arrondissement de Vervins



Le 3 février, Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne, Benoît Ready, Sous-préfet de l'arrondissement de Vervins, et Patrick Dumon, Délégué titulaire de l'Entente pour la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise, ont visité l'ouvrage d'écrêtement de crues de l'Oise à Proisy (02). Ils ont été accueillis par Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Jean-Michel Cornet, Directeur, et les conseillers municipaux de la commune. ■

Visites des ouvrages de l'Entente par les élus de la Région Hauts-de-France



Le 24 février, Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, a accueilli Christophe Coulon, Vice-président de la Région Hauts-de-France en charge de la ruralité et de la sécurité, Véronique Teinturier, Vice-présidente en charge de la Biodiversité et Anne-Sophie Fontaine, Conseillère régionale déléguée aux aides aux communes rurales, pour leur présenter le système d'endiguement de la ZAC Paris Oise, le dernier repère de crue installé à Verberie ainsi que l'ouvrage d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie. ■

[PARTAGES D'EXPÉRIENCES]

L'Entente échange avec d'autres structures publiques d'intérêt général afin de créer des synergies et d'enrichir le débat et les réflexions sur la prévention des inondations.

L'Entente adhère au Cerema

Gérard Seimbille a rencontré Marie-Claude Jarrot, Présidente du Cerema, et Pascal Berteaud, Directeur général, le 4 novembre. Les échanges ont porté sur la nouvelle gouvernance de l'établissement public dorénavant ouverte aux collectivités et l'expertise partagée de lutte contre les inondations.

Le Président a, de ce fait, décidé de proposer d'adhérer à cet établissement. La délibération a été approuvée à l'unanimité lors du comité syndical du 28 novembre. Ce partenariat permettra de renforcer l'expertise publique territoriale notamment en participant à la gouvernance de l'établissement. L'Entente disposera d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema.

Collaboration avec le CEPRI

L'Entente a échangé avec le CEPRI, le 19 décembre, concernant la future évaluation environnementale des programmes d'actions (PAPI). L'objectif est de mener une réflexion afin d'intégrer, dès la genèse des programmes d'actions, les aspects environnementaux.

L'Entente présente à la commission départementale des risques naturels majeurs des Ardennes

L'Entente Oise-Aisne qui est compétente sur la partie des Ardennes se trouvant sur le bassin de l'Aisne a participé à la CDRNM le 15 novembre à Charleville-Mézières, présidée par Alain Bucquet, Préfet des Ardennes, en présence de Chantal Henriot, représentante de l'Entente Oise-Aisne. Cette commission avait pour objectif d'établir un état des lieux des risques naturels présents dans le département, et notamment le risque d'inondation, sur les deux bassins versants de la Meuse et de l'Aisne. Il a été rappelé l'importance de cultiver la mémoire du risque et de coordonner tous les acteurs concernés : élus, DDT, syndicats de bassins, SDIS, chambre d'agriculture...

L'Entente invitée aux 5^e rencontres de l'Oise rurale

Organisée par le Conseil départemental de l'Oise le 3 novembre, cette manifestation a réuni les maires de l'Oise pour leur présenter les différents dispositifs d'aides pour leurs aménagements. L'une des thématiques de cette année étant la prévention des inondations, l'Entente était présente. ■

Partenariat

Inauguration de l'espace pédagogique de Chauny

Un espace novateur dédié à la gestion des eaux pluviales et au risque d'inondation

Le mardi 13 décembre 2022, Dominique Ignaszak, Président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Pascale Mercier, Directrice territoriale des vallées d'Oise de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, Jean-Jacques Hérin, Président de l'Adopta, et Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne, ont inauguré l'espace pédagogique des eaux pluviales et de prévention des inondations à l'Hôtel des formations à Chauny (02).



La Communauté d'agglomération, engagée dans l'adaptation au changement climatique, a souhaité susciter une prise de conscience des problématiques liées aux gestions alternatives des eaux pluviales et des risques d'inondations en sensibilisant le grand public et les élus au fonctionnement du grand cycle de l'eau.

Un espace pédagogique a été aménagé dans le parc de l'Hôtel de formations de la ville (installations de redan de noue, jardin de pluie, présentoir de revêtements, espace

des matériaux...), et des **panneaux pédagogiques** invitent les visiteurs à **mieux comprendre les outils adaptés à une gestion intégrée des eaux pluviales**.

Inscrit dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat, cet espace répondra à une réelle demande locale des acteurs via un échantillon de solutions adaptées à la singularité des problématiques du grand cycle de l'eau rencontrées à l'échelle du territoire.

L'Entente, qui agit sur le territoire de la Communauté d'agglomération

Chauny-Tergnier-La Fère au titre de la compétence Prévention des Inondations, a **souhaité être associée au projet**. Pour ce faire, **six panneaux pédagogiques ont été réalisés et permettent aux visiteurs de comprendre le rôle de l'Entente et ses réalisations, et de sensibiliser les habitants au risque d'inondation.** ■



EN SAVOIR +

[Retour sur l'événement en images](#)

Signature du Contrat territorial eau et climat de l'Aisne amont



Le 16 février, Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Christian Coyon, Président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne supérieure (SMAVAS), Jean-François Lamorlette, Président du Syndicat mixte d'aménagement de l'Aire et de ses affluents (SM3A), et Pascale Mercier, Directrice territoriale des vallées d'Oise de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ont signé le Contrat territorial eau et climat à Les Islettes (55).

Le contrat entre maîtres d'ouvrage et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, partenaire, s'inscrit dans une volonté commune de coordonner des actions de gestion des milieux aquatiques (GEMA), de prévention des inondations et de gestion du ruissellement au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Les élus et partenaires, présents à cet événement, se sont ensuite rendus sur les sites de Les Islettes, Rarécourt et Lavoye pour découvrir

les travaux réalisés et les projets en cours. Chaque établissement a rappelé le contexte et présenté les projets d'aménagement.

L'Entente Oise-Aisne, qui agit au titre de la prévention des inondations et du ruissellement, pour les communes du département situées sur le bassin versant, a présenté les **aménagements d'hydraulique douce réalisés à Rarécourt et à Lavoye**. D'autres projets sont également à l'étude et concernent par exemple

les communes d'Aubreville, Brabant-en-Argonne, Clermont-en-Argonne, et Lavoye.

Le coût total estimé de ces programmes de travaux se porte à 260 000 € financés pour 60 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et pour 20% par la Région Grand Est. ■



EN SAVOIR +

[Travaux à Rarécourt dans la Meuse](#)

Inauguration

Inauguration des aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry

Le 29 mars, Franck Superbi, Maire de Bitry - Vice-président de la Communauté de communes des lisières de l'Oise - délégué à l'Entente, Michaël Lemmens, Maire de Saint-Pierre-lès-Bitry, Sylvie Valente Le Hir, Présidente de la Communauté de communes des lisières de l'Oise - Maire de Tracy-le-Mont, Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne, et Danielle Carlier, conseillère départementale du canton de Compiègne nord, ont inauguré les aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry (60).



Les invités se sont rendus sur les aménagements de lutte contre le ruissellement de Bitry et de Saint-Pierre-lès-Bitry où une présentation a été faite par l'Entente. Ces installations font suite aux épisodes de fortes précipitations de 2016 et 2018 qui ont impacté les habitations des communes de Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry par des coulées de boue.

Les travaux ont été réalisés sur 3 sites : sur le plateau de la ferme du Gamet à Bitry où une haie sur billon de 75 m a été créée pour retenir les eaux ruisselant de la parcelle agricole, une noue de 1 000 m² avec 7 redents (fossé large enherbé avec des enrochements) a été aménagée le long de la route pour diriger, retenir et infiltrer les eaux qui s'engagent habituellement dans la ravine boisée. Trois fascines vivantes (structures constituées de branchages et de plantations) ralentissent et filtrent les eaux de l'ancien chemin communal.

Deux larges fascines installées dans la ravine boisée et une noue à redents située en contrebas près

de la zone habitée de Saint-Pierre-lès-Bitry viennent compléter ses aménagements.

Ces aménagements mis en place par l'Entente limitent les apports de boue dans le ru de Bitry.

Les surfaces agricoles occupées par les aménagements font l'objet d'une indemnisation annuelle durant 20 ans selon le barème fixé par la Chambre d'agriculture. L'entretien des aménagements est assuré par l'Entente.

Le coût de l'opération (études et travaux) s'élève à 56 000 € HT. L'Agence de l'eau Seine-Normandie finance à 40% les noues et à 80% l'hydraulique douce (fascines, haies). Le reste à charge pour l'Entente Oise-Aisne est de 23 500 € HT.

Les deux communes bénéficient des services de l'Entente Oise-Aisne grâce au transfert de la compétence de la gestion du ruissellement par la Communauté de communes des lisières de l'Oise. ■



Haie sur billon.



Fascine vivante.



Noue à redents.



EN SAVOIR +

Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry : des aménagements pour limiter le ruissellement

Actualités

PPRI

Ateliers PPRI, restitution des conclusions sur les projets des collectivités

La troisième phase d'ateliers portés par la DDT a eu lieu en février et en mars dans les trois grands territoires à risque de la vallée de l'Oise (Compiègne > Pont-Sainte-Maxence / Brenouille > Boran-sur-Oise / Rivières Oise et Aisne en amont de Compiègne).

Lors de ces rencontres, la DDT de l'Oise a présenté ses conclusions sur les projets de construction et de réhabilitation des communes. Chaque projet a été étudié au regard du risque d'inondation et un avis a été rendu.

La DDT a créé deux nouvelles zones qui ont été proposées aux collectivités pour leur permettre de réaliser leurs projets : les **Zones immédiatement urbanisables** correspondant à des zones viabilisées à urbaniser, et des **Zones d'activités à enjeux** correspondant à des zones d'activités économiques identifiées comme nécessaires au bassin de vie. L'analyse des différents projets va servir de base de travail pour la rédaction du règlement du zonage du PPRI.

L'Entente Oise Aisne était présente depuis le début de la démarche pour apporter son expertise sur la définition des cartes d'aléas notamment sur les bandes de précautions liées aux systèmes d'endiguement. ■



EN SAVOIR +

> [Lancement des ateliers de concertation PPRI](#)

> [Poursuite des ateliers PPRI dans l'Oise](#)

Aides aux travaux

L'Entente Oise-Aisne propose une aide financière aux habitants des collectivités membres, aux établissements publics sensibles, et aux entreprises de moins de 20 salariés pour se protéger contre le risque d'inondation.

Le dispositif en chiffres



Depuis octobre dernier, **11 diagnostics ont été effectués.**

Près de 60 diagnostics ont été effectués depuis l'ouverture du dispositif en 2021.

7 dans l'Aisne, 3 dans la Meuse, 9 dans les Ardennes, 20 dans l'Oise et 20 dans le Val d'Oise.



Des travaux ont été effectués dans **12 logements avec un financement de 63 350 €** par l'Entente Oise-Aisne correspondant à 80 % des travaux réalisés.

Des travaux sont en cours dans **2 habitations** (toutes deux bénéficiant d'un financement de l'Entente)

Une réunion publique a eu lieu à Clairoux (60) le 2 février pour présenter le dispositif aux riverains. ■



EN SAVOIR +

> [Les types de travaux possibles](#)



Protégez votre maison avec le dispositif Inond'action

Tout comprendre sur le dispositif en vidéo

Digues

Visites Techniques Approfondies sur les digues

14 systèmes d'endiguement ont été inspectés dans le cadre des études de danger. Ces visites, menées par les bureaux d'études mandatés par l'Entente, permettent d'établir un état des lieux précis des systèmes d'endiguement en vue de leur classement.

Depuis 2018, l'Entente est engagée dans une démarche de classement des ouvrages. 31 ouvrages font l'objet d'études de danger sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne.

Pour ce faire, des visites techniques ont été menées par les bureaux d'études, en présence des services de l'Entente, des services techniques des collectivités, et selon les cas avec les services de l'État (DDT, DREAL, DRIEAT) et/ou établissements publics (Voies Navigables de France, SNCF, ...). Elles permettent de géolocaliser l'ensemble des désordres observés (fissures, terriers, arbres, affaissements de la digue...), et d'échanger sur le fonctionnement de l'ouvrage et le retour d'expérience à la suite de crues.

Des reconnaissances géotechniques ont également été organisées sur certaines portions de digues pour connaître leur constitution (perméabilité, densité) afin de s'assurer de leur stabilité (résistance à l'érosion interne, externe et au glissement), et des relevés topographiques ont été effectués afin d'identifier les points bas de l'ouvrage. Des relevés bathymétriques ont aussi été nécessaires



Inspection sur la digue de Chauny (02) le 26 octobre.

sur certains cours d'eau pour réaliser la modélisation hydraulique. Les résultats de ce diagnostic permettent de définir les scénarios de défaillance et de rupture éventuelle de l'ouvrage puis de définir les conséquences sur la zone protégée (hauteur d'eau et vitesse d'écoulement).

Les études de danger constituent les pièces maîtresses du dossier de classement des ouvrages qui seront déposés avant le 30 juin 2023 pour être ensuite instruits par les services de l'État. ■

Une équipe au service de la gestion du ruissellement



Valérie Sallier, Thierry Frayon et Jean-Baptiste Richet, chargés de projets ruissellement à l'Entente, encadrés par Marjorie André, directrice de l'appui aux territoires, mettent leur expertise au service des communes pour proposer des aménagements de lutte contre les coulées de boue provoquées lors de fortes précipitations.

L'équipe effectue des diagnostics (analyse des événements passés, visites de terrain, modélisations, propositions d'actions), mène les concertations avec les exploitants agricoles, puis établit une convention avec les agriculteurs et les propriétaires pour fixer les modalités d'indemnisation et d'entretien des aménagements. L'équipe gère également toutes les procédures administratives, puis coordonne les travaux et assure le suivi de l'entretien.

La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols est une compétence optionnelle qui peut être transférée à l'Entente Oise-Aisne, à l'exclusion de la maîtrise des eaux pluviales. À ce jour, les départements du Val d'Oise, de la Meuse, les communautés de communes lisières de l'Oise (60) et Trois rivières (02) ont transféré cette compétence à l'Entente. ■

Un modèle hydraulique affiné

L'Entente a lancé un marché, courant janvier, afin de réaliser une mise à jour du modèle hydraulique couvrant les rivières Oise, Aisne, Serre et les affluents majeurs. L'objectif est d'améliorer la précision du modèle, la prise en compte des éléments du terrain et de mettre à jour les données de la prévision afin de pouvoir générer des cartes d'anticipation plus précises.

Étude ZEC

zones d'expansion des crues

Une analyse multicritère est en cours de réalisation. Elle permettra d'identifier des sites à reconquérir pour l'expansion des crues dans les zones non habitées pour les rivières Oise, Aisne et Serre. Différents paramètres sont en cours d'analyse pour alimenter la réflexion tels que : le gain hydraulique, l'usage des terrains, l'impact environnemental, la faisabilité technique, ... ■



[INTERVIEW]

Vers une connaissance partagée avec les opérateurs de réseaux

L'Entente poursuit son travail d'amélioration de la connaissance sur les conséquences directes et indirectes des inondations de la vallée de l'Oise.

Point de situation avec François Paris, chargé de mission prévention des inondations et animateur du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de la vallée de l'Oise, qui nous présente les objectifs de cette étude.



Rencontre avec les opérateurs de réseaux le 26 janvier à l'Entente.

Qu'entendez-vous par « diagnostic des vulnérabilités » face aux inondations ?

François PARIS : Par le terme « diagnostic des vulnérabilités » il faut comprendre un examen des fragilités des territoires face aux inondations. En effet, nous avons lancé début 2021, une étude à l'échelle de vallée de l'Oise pour évaluer les conséquences des crues et des inondations majeures dans les territoires de la vallée de l'Oise.

Cette démarche, inscrite au PAPI, permet d'une part d'affiner les connaissances des enjeux menacés à l'échelle de la vallée, et d'autre part de consolider un dialogue avec les acteurs concernés par le risque inondation.

L'examen s'est attaché d'une part à aborder les problématiques et thématiques impactées directement par les inondations telles que la sécurité des personnes et la gestion de crise, ou encore l'exposition des infrastructures des réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement, de voiries et des transports, etc.

D'autre part, les inondations affectent également les activités (sociales et économiques) et les services publics des territoires et perturbent leurs fonctionnements. Ce dernier point, nous a conduit à étudier plus spécifiquement les perturbations liées aux coupures électriques.

Pourquoi l'Entente s'intéresse à l'impact des inondations sur les réseaux électriques ?

F. P. : Lors d'une crue majeure (ou autre crise par ailleurs) le maintien de l'alimentation électrique est fondamental tant la dépendance est forte pour les activités et la vie quotidienne des activités.

À titre d'exemple, l'arrêt d'alimentation d'un poste électrique pourrait entraîner des perturbations dans un large secteur, bien plus important que la seule zone inondée.

Aussi, nous avons souhaité comprendre les secteurs qui seraient coupés d'électricité notamment hors des zones inondées. Un partenariat a été engagé avec les principaux acteurs du réseau électrique afin d'étudier ensemble la sensibilité de leurs installations face aux inondations. Un groupe de travail s'est donc constitué avec RTE, Enedis, les syndicats d'énergie locaux et certaines entreprises locales de distribution électrique comme la SICAE de l'Oise, la SICAE de la vallée du Sausseron, la Régie Électrique de Montataire afin d'échanger sur des méthodes de travail, des outils et des informations. Les travaux communs permettront notamment de produire des cartes des zones de fragilité électriques à partager avec les collectivités et acteurs de la crise.

Quelle est la méthode de travail utilisée et quels sont les premiers résultats ?

F. P. : Comme nous venons de le préciser, le 1^{er} défi était de mobiliser les opérateurs de réseaux et de faire un état des lieux des démarches existantes sur les 3 départements – à titre d'exemple dans le Val-d'Oise, un groupe de travail à l'échelle de l'Île-de-France regroupant l'État, les grands opérateurs de réseaux et les collectivités travaillent à la production et à la mise en commun de cartographies des zones de fragilité électrique avec pour objectif la réduction de la vulnérabilité des réseaux.

Dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, des travaux similaires ont été initiés par l'État dans le cadre de la révision d'un ORSEC départemental ou d'un PPRI dans la vallée de l'Oise.

Sur le volet de l'ingénierie, nous avons été accompagnés par le bureau d'étude Artelia dont la mission était de valoriser les informations collectées sur les territoires en termes d'enjeux (comprendre le bâti, logements, établissements, entreprises, infrastructures, etc...), d'aléa inondation et de zones de fragilité électrique afin de produire des indicateurs à l'échelle des bâtiments, des quartiers, des communes, EPCI selon des thèmes orientés pour la prévention des inondations : la sécurité des populations, la gestion de crise, les dommages aux activités, le fonctionnement des services publics et les capacités de continuité d'activités...

Après analyse, il a été, par exemple, constaté que sur la centaine de communes riveraines de la rivière Oise (depuis l'agglomération de Chauny-Tergnier La Fère, en passant par les agglomérations de Compiègne, Creil et les communes du Val-d'Oise jusqu'à la Seine) plus de 16 000 logements seraient inondables et 60 000 habitations seraient touchés par des défaillances électriques sur la base d'un scénario de crue centennale.

Fin janvier, nous avons présenté ces résultats aux opérateurs de réseaux électriques. L'objectif était d'une part de partager un premier état des lieux, et d'autre part de poursuivre l'évaluation en examinant d'autres scénarios de crues.

À quoi vont servir ces connaissances ?

F. P. : Nous souhaitons faire connaître plus largement ces informations auprès des collectivités sur les impacts dans les zones inondées et en dehors. Nous pensons que ces connaissances peuvent alimenter les réflexions de préparation à la gestion de crise « inondation » aux échelles communales, intercommunales et départementales, et alimenter les plans de gestion de crise (PCS, PICS) et des plans de continuité d'activités – également dans les démarches de planification de l'aménagement et de l'urbanisme opérationnel dans le cadre de l'élaboration des SCOT ou des PLU afin d'appuyer des choix politiques en matière de prévention des inondations.

Fin mars, nous avons tenu plusieurs ateliers à l'échelle de la vallée dans les 3 départements de l'Aisne, l'Oise et du Val-d'Oise afin de partager les premières conclusions du diagnostic. ■



EN SAVOIR +

[Vers une connaissance partagée avec les opérateurs de réseaux](#)

[Des ateliers pour une connaissance partagée de la vulnérabilité aux inondations](#)

[Restitution de la phase 1 du diagnostic de vulnérabilité](#)

Des ateliers pour faire prendre conscience de la vulnérabilité des territoires aux inondations



Atelier PAPI à Compiègne le 21 mars.



Atelier PAPI à Creil le 20 mars.

L'Entente a organisé, avec le bureau d'études Artelia, quatre grands ateliers du 20 au 22 mars associant les élus et les services des EPCI et des communes de la vallée de l'Oise (secteurs du Creillois, Compiégnois, Chaunois et le Val d'Oise), les services des Départements (SDIS, voiries, eau et environnement), les services de l'État, et les opérateurs de réseaux électriques, l'objectif étant de présenter et d'échanger sur la vulnérabilité des territoires aux inondations.

Les participants ont pu se tenir informés sur l'exposition de leurs territoires et des enjeux face aux inondations, et mesurer les conséquences indirectes liées notamment aux coupures électriques lors d'une crue majeure de l'Oise. Des solutions ont été évoquées avec notamment la protection des bâtiments ou les outils de préparation et d'anticipation de ces phénomènes.

Les acteurs, très impliqués et sensibles à l'intérêt de la démarche, ont notamment convenu de mutualiser des connaissances et affiner les chaînes de décision en situation de crise.

L'Entente se tient à la disposition de ses membres qui souhaiteraient partager leurs connaissances pour poursuivre la réflexion. Ces ateliers font écho aux rencontres organisées précédemment. ■

[VIDÉOS]

Comment fonctionne un barrage de régulation des crues ?

L'Entente a réalisé une vidéo pédagogique pour expliquer au plus grand nombre le fonctionnement d'un barrage de régulation des crues. Cette vidéo est illustrée par des vues en drone, des illustrations et des graphiques pour mieux faire comprendre l'objectif d'utilisation de l'ouvrage. Nous vous invitons à la découvrir et à la relayer !

LES VIDÉOS PÉDAGOGIQUES DE L'ENTENTE

La rubrique "Vidéos" du site inondaction.net qui regroupe l'ensemble des vidéos pédagogiques de l'Entente : quels sont les outils face au risque ? Pourquoi j'ai les pieds dans l'eau ? La rivière déborde, est-ce que c'est normal ? L'eau est passée par ici, elle repassera par là. Protégez votre maison avec le dispositif Inond'action. ■



You
Tube

Comment fonctionne un barrage de régulation des crues ?

SENSIBILISATION

Près de 200 jeunes de la ville de Creil sensibilisés au risque d'inondation



Intervention à l'école Charles Somasco à Creil le 2 mars



Intervention à l'école Danielle Mitterrand à Creil le 6 mars

Sept classes, du CE2 au CM2, de trois écoles élémentaires de la ville de Creil ont été sensibilisées au risque d'inondation au cours des mois de mars et d'avril.

Ces interventions ont été réalisées en partenariat avec l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées, le service Prévention des Risques Majeurs de la ville de Creil, et le SDIS de l'Oise (centre d'intervention de Creil). Ainsi durant une demi-journée, les élèves ont pu découvrir les notions du cycle de l'eau, des phénomènes de crues, les conséquences d'une inondation, et les bons gestes à adopter pour se protéger.



Intervention à l'école Édouard Vaillant à Creil le 28 mars

Différentes animations pédagogiques ont rythmé ces rencontres : **présentation interactive, projections de vidéos, réalisation d'un kit de survie, jeu Crue et d'eau, lecture d'une carte d'inondation et identification d'enjeux dans leur ville, et présentation d'un guide sur les risques.**

Ces animations sont réalisées au titre de la compétence animation et concertation transférée à l'Entente par les Départements. ■



EN SAVOIR +

[La sensibilisation de l'Entente auprès des écoles](#)



Bassin des Pâtis

Inspection du bras de décharge de la Viosne



Partie busée du bras de décharge

Le 13 mars, l'Entente a fait inspecter la **partie busée du bras de décharge de la Viosne** qui se déverse dans le bassin des Pâtis à Pontoise (95).

En effet, 150 m passent sous des parcelles privées, et il était important de vérifier son état. L'analyse a montré un **bon état général de la partie busée**, hormis un petit envasement sur les 20 derniers mètres en direction du bassin. ■

[EN BREF]

Le bassin des Pâtis est entré en fonctionnement une seule fois au cours du printemps.

Opération nettoyage

Comme l'an dernier, le 24 mars, l'association *Les Ateliers et chantiers d'insertion de la Sauvegarde 95*, mandatée par l'Entente, a retiré les débris présents sur le bassin.

Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger pour les systèmes d'endiguement de Persan et Mours en vue de leur classement. ■

[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

Vauréal

L'Entente a approuvé le programme de travaux lors du comité syndical du 26 janvier.

L'opération consiste à la réalisation d'une **haie sur talus avec une noue**, ainsi que l'**aménagement de deux entrées de champs**. Le service de la voirie départementale a été concerté lors de la définition du programme.

Une convention sera signée entre l'Entente Oise-Aisne, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en tant que propriétaire des terrains, et l'exploitant agricole, afin de fixer les modalités de réalisation des travaux, d'entretien des aménagements et les indemnités afférentes.

Une **première phase de travaux aura lieu cet été**. L'opération est estimée à 15 000 € TTC.

Jouy-le-Moutier

L'Entente a rencontré en novembre et en mars les exploitants agricoles pour échanger sur des travaux d'hydraulique douce complémentaires au bassin des Cochevis réalisé en 2021 pour la gestion du ruissellement sur le Val de Glatigny. Concernant les problématiques de débordement de cours d'eau, l'Entente a **proposé** à la commune de participer à une **réunion publique pour présenter le dispositif Inond'action**. ■



Bassin des Cochevis à Jouy-le-Moutier

Othis

Recherche de solutions pour limiter les inondations

Les services de l'Entente ont rencontré, le 9 novembre, les élus pour échanger sur les problématiques d'inondations sur la commune et le hameau de Beaumarchais.



Rencontre avec Jean-Luc Servières, Vice-président Gemapi de la CARPF, Alex Oublié et Jean-Luc Poli, délégués de l'Entente pour le territoire le 9 novembre.

À Othis, une étude hydraulique sur la tête de bassin est en cours pour identifier les plages d'efficacité des bassins et évaluer l'intérêt des mesures complémentaires telles que des travaux de protection à l'habitat financés dans le cadre du dispositif inond'action.

Concernant le hameau de Beaumarchais, l'Entente a effectué une analyse hydrologique pour évaluer le risque et envisager la création d'un bassin pour limiter celui-ci. ■



[EN BREF]

Pose d'une échelle limnimétrique à Borest

Le 5 décembre, l'Entente a procédé à la pose d'une échelle limnimétrique au niveau du pont de la rivière La Nonette pour faire suite à la demande de la commune qui souhaitait suivre les variations de hauteur du cours d'eau. L'échelle limnimétrique est un outil complémentaire pour la prévention des inondations.

Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger pour le système d'endiguement de la Nonette à Senlis en vue de son classement, ainsi que sur l'installation d'un second déversoir. ■

Deux commissions hydrographiques en une pour une cohérence d'actions qui touchent les deux territoires !

Les commissions hydrographiques Oise confluence et Nonette, organisées le 8 mars à la mairie de L'Isle-Adam, étaient co-présidées par Morgan Touboul, Conseiller départemental du Val d'Oise et Président de la commission hydrographique Oise confluence et Daniel Guédras, Adjoint au maire de Senlis et Président de la commission hydrographique Nonette.

Pour rappel, ces réunions, mises en place par l'Entente, ont pour objectif de réunir tous les acteurs d'un bassin hydrographique afin de faire le point sur l'avancée des projets relatifs au grand cycle de l'eau et prioriser les actions à venir. C'est la première fois que deux commissions fusionnent et se tiennent ensemble. Cela a permis aux élus et différents participants de comprendre les enjeux du territoire voisin et les synergies à mettre en place pour plus d'efficacité, la volonté de l'Entente étant de travailler conjointement et en collaboration pour réduire la vulnérabilité des territoires. Les élus locaux, en prise directe avec les besoins des territoires sont essentiels pour les prises de décision. ■



Commissions hydrographiques Oise confluence et Nonette le 8 mars à L'Isle-Adam.



EN SAVOIR +

[Documents de présentation de l'Entente et des syndicats](#)



Verberie

Travaux de réfection de la digue de Verberie

Du 7 au 9 novembre, l'Entente a mené des travaux de réfection de la crête de digue de Verberie (60) qui présentait des fissures.



Traitement de la couche de surface à la chaux.



Dépôt d'une émulsion gravillonnée.

Construite en 2008 en même temps que l'aménagement d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie, la digue qui protège Verberie des crues fréquentes (10 à 30 ans de période de retour) présentait des fissures sur la couche d'enrobé qui pouvaient, au fil du temps, fragiliser l'ouvrage. **Des échanges entre l'Entente et la mairie ont permis de trouver une solution optimale qui assure le bon niveau de protection de l'ouvrage tout en préservant les circulations douces.**

Pour ce faire, la couche de surface a été malaxée, traitée à la chaux et au ciment, compactée, puis recouverte d'une émulsion gravillonnée. Cette remise en état participe également à l'amélioration de la sécurité des piétons et des deux roues sur cet ouvrage d'un linéaire de 760 m.

Les travaux, réalisés par l'entreprise Poisson Terrassement, s'élevaient à 53 100 €TTC. La réception a été effectuée le 9 novembre. ■



Réunion publique à Clairoix pour présenter le dispositif Inond'action

Invitée par la commune de Clairoix (60), l'Entente Oise-Aisne a présenté, le 2 février, son dispositif Inond'action à une trentaine d'habitants exposés au risque inondation, en présence de Laurent Portebois, maire de Clairoix, et de ses adjoints.

La commune est exposée au risque d'inondations à la fois par la rivière Oise et par l'Aronde. Certains riverains ont d'ailleurs pu témoigner des crues majeures qui ont touché la commune au cours des dernières décennies. À l'issue de la réunion, les habitants ont pu s'inscrire auprès de l'Entente en vue de bénéficier d'un diagnostic. ■

[EN BREF]

Classement des ouvrages

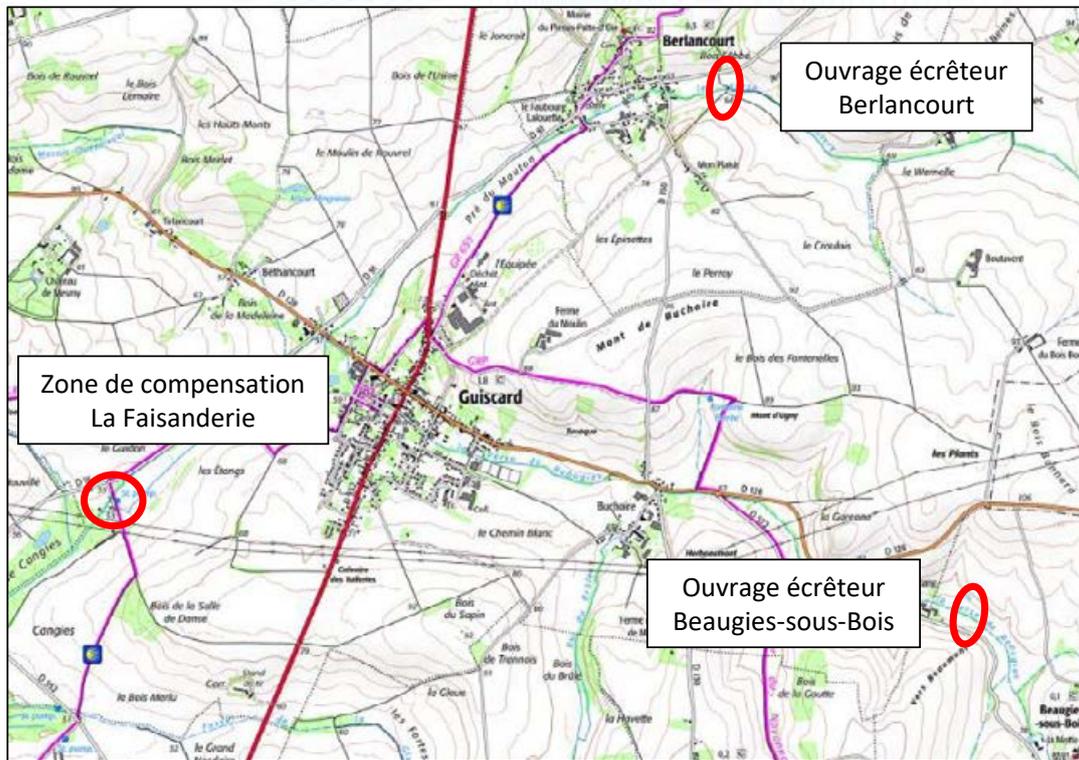
L'Entente poursuit son travail sur les études de danger. Les dossiers de Compiègne, Clairoix, Margny-les-Compiègne, Venette et Lacroix-Saint-Ouen ont été déposés en décembre 2022.

Les dossiers de Verberie, Pont-point, Pont-Sainte-Maxence et Creil seront déposés au printemps 2023 en vue de leur classement. ■



Ouvrages de régulation de la Verse Lancement du marché de travaux

Début février 2023, l'Entente a lancé la consultation des entreprises pour le marché de construction des deux ouvrages hydrauliques qui visent à limiter les inondations de la Verse et de création de la zone de compensation environnementale à Guiscard.



Le projet ayant reçu toutes les autorisations réglementaires, l'Entente prévoit un lancement des travaux cet été.

L'ouvrage de Berlancourt sera implanté, dans un vallon, en amont de la commune. Une attention particulière a été portée afin qu'il s'inscrive dans son environnement et que les accès aux terrains agricoles soient maintenus. Il a pour objectif de protéger les habitations riveraines de la Verse, en retenant jusqu'à 233 000 m³ d'eau en cas de crue de la Verse et de maintenir le libre écoulement du cours d'eau en période normale. L'aménagement sera constitué d'une digue de 315 m.

L'ouvrage de Beaugies-sous-Bois sera situé au niveau du lieu-dit « La Ferme de l'étang de Bœuf » à la limite communale de Guiscard et de Beaugies-sous-Bois. Au vu de sa proximité avec des habitations et de la biodiversité présente, les travaux seront menés tout en respectant les usages et les enjeux environnementaux. L'objectif est de retenir jusqu'à 66 150 m³ d'eau en cas de crue de la Verse et de maintenir le libre écoulement du cours d'eau en période normale. L'aménagement sera constitué d'une digue de 180 m.

Les deux ouvrages seront constitués d'une vanne

de régulation fixe et d'un déversoir en gabions. Des aménagements spécifiques seront nécessaires à son bon fonctionnement (surverse, création de chemins de services en crête et en pied de l'ouvrage, dispositifs anti-embâcles...)

Une zone de compensation environnementale sera réalisée au lieu-dit la Faisanderie à Guiscard. L'Entente est propriétaire de terrains sur 14,7 hectares. Une restauration des berges du cours d'eau sur environ 80 m est prévue ainsi que la plantation de ripisylves (plantes adaptées aux cours d'eau). D'autres mesures pour limiter l'impact sur l'environnement sont également prévues sur les sites des ouvrages telles que la création d'un habitat (muret en pierre) pour le lézard des murailles ou la plantation de bosquets et de saules têtards.

Les travaux, prévus sur une durée de 17 mois, sont estimés à 1 900 000 € HT. Ils sont financés par l'État (Fonds Barnier) à hauteur de 40 %, la Région Hauts-de-France à hauteur de 30 %, le Département de l'Oise à hauteur de 10 %, et l'Entente Oise-Aisne à hauteur de 20%. ■

Appilly

Une gestion saisonnière du siphon adoptée

Le 13 janvier, le règlement d'eau du siphon de Manicamp, qui assure les échanges entre la Rive (qui traverse Chauny) et l'Oise sous le canal latéral à l'Oise, a été modifié et publié par le Préfet de l'Aisne.

Il s'agit de la mesure phare du dispositif de lutte contre les inondations fréquentes sur Appilly (60) proposé par l'Entente Oise-Aisne. La gestion du siphon, doté de deux vannes, est dorénavant saisonnière et ne nécessite plus de prendre des arrêtés en situation d'urgence telle que nous l'avons vécue en 2021.

Chaque 1^{er} novembre, Voies Navigables de France en tant que gestionnaire du siphon, procédera à la fermeture d'une des deux vannes et la rouvrira chaque 31 mars.

En été, l'enjeu consiste principalement à évacuer au mieux un éventuel orage sur le Chaunois. Les deux vannes seront donc ouvertes dans cette éventualité. C'est la situation qui prévalait depuis 2012, date du dernier arrêté statuant sur les manœuvres du siphon.

En hiver, l'enjeu est plutôt de réduire le flux provenant des hautes eaux de l'Oise en crue tout en assurant une transparence du canal latéral à l'Oise. Une des deux vannes sera fermée. Il s'agit de la situation avant 2012.

À titre exceptionnel, si la crue de l'Oise devait dépasser la cote de 2,78m à Condren, qui correspond aux premiers préjudices dans la vallée de l'Oise (principalement sur Varesnes), alors la vanne serait rouverte et le département serait amené à gérer une crise généralisée de part



Siphon de Manicamp.

et d'autre du siphon. Mais cette cote est relativement rare (période de retour d'environ 8 ans). La cote de 2,78 m à Condren a été atteinte ou dépassée 5 fois en 42 ans, soit depuis janvier 1981, début des mesures à la station : décembre 1993, février 1995, janvier 2003, janvier 2011 et février 2021. ■



EN SAVOIR +

[Les actions pour limiter le risque à Appilly](#)

Deux EPCI, pour un territoire pilote sur l'organisation de la GEMAPI

Le 13 décembre, une troisième réunion du territoire pilote Chauny-Tergnier-La Fère/Pays de la Serre a eu lieu réunissant les deux collectivités, la Direction Départementale des Territoires, les syndicats de rivières, la Chambre d'agriculture et l'Entente.

À l'initiative du Préfet de l'Aisne, ces rencontres portent sur l'organisation de la GEMAPI dans l'Aisne et la recherche de solutions pour les faibles crues et/ou crues longues. Une restitution auprès du sous-préfet sera prochainement organisée. ■

[EN BREF]

Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger. Après avoir déposé le dossier de Choisy-au-Bac en décembre 2022, c'est le canal de Saint-Quentin à Chauny, la digue de Marizelle à Bichancourt et les Prés de Mesnes à Viry-Noueuil qui vont être déposés au printemps 2023 en vue de leur classement. ■

Hirson

Lancement d'une étude de faisabilité sur le secteur amont

Afin de poursuivre le travail engagé pour limiter les risques d'inondation à Hirson (02), Anor (59) et Saint-Michel (02), une étude de faisabilité est prévue pour définir un programme de travaux complémentaires à ceux déjà réalisés.

Plusieurs scénarios seront présentés selon des niveaux de protection différents. L'étude définira également les mesures compensatoires nécessaires aux autorisations administratives.

Une modélisation hydraulique sera réalisée afin d'alimenter les données sur les tronçons de l'Oise en amont d'Hirson et de certains affluents (le Gland, les Anorelles, le ru des Prenis, ...). Des levés bathymétriques sont nécessaires pour la création de ce modèle hydraulique. Une demande d'arrêt de pénétration sera sollicitée auprès des services de la préfecture de l'Aisne, des Ardennes et du Nord afin de permettre au prestataire de réaliser les levés sur les terrains privés. ■



Ruisseau d'Anor.

Anor

Confortement de l'ouvrage



Mise en place de deux dalots.

Les travaux de confortement du barrage de l'étang de Milourd, à Anor (59), ont été réalisés fin 2022 sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau d'études agréé Val'études. L'Entente a accompagné la commune et le bureau d'études en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour cette opération qui a consisté à **remplacer l'ovoïde par deux dalots en béton pour doubler la capacité d'écoulement du cours d'eau sous le pont** et à **changer le système de vannage**. Une seconde phase de travaux de confortement de la digue est prévue à l'automne. À terme, l'ouvrage résistera à une crue d'une période de retour de 500 ans. ■

[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

Bucilly et Martigny

L'Entente a réalisé une priorisation des secteurs à la suite de l'étude menée précédemment sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du bassin versant. Les secteurs du hameau de la Fosse à Martigny et de la rue d'Hirson à Bucilly feront l'objet d'une phase de concertation avec les exploitants agricoles pour convenir d'un programme d'aménagement. ■



[EN BREF] Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger. Après avoir déposé le dossier de Proisy en novembre 2022, ce seront les systèmes d'endiguement de Guise et d'Origny-Sainte-Benoite qui seront déposés en vue de leur classement avant le 30 juin 2023. ■

Commission hydrographique Oise amont

La commission hydrographique Oise amont s'est tenue à Buire, le 7 février, présidée par Jean-Jacques Thomas, Président de la communauté de communes des Trois Rivières, et délégué à l'Entente.

Cette réunion accueillait tous les acteurs concernés par la GEMAPI et le ruissellement sur le périmètre qui s'étend de La Fère aux sources du Ton dans les Ardennes. Les services de l'Entente ont rappelé les actions effectuées sur le territoire et apporté des préconisations pour de nouveaux aménagements, à Aubenton et Origny-Sainte-Benoîte et sur le secteur de Bucilly-Martigny. L'étude de faisabilité sur le secteur d'Hirson et en amont va également être lancée pour établir un programme de mesures visant à réduire le risque d'inondation à Hirson, Saint-Michel et Anor. L'Entente a également prévu d'installer une sonde à Aubenton pour compléter l'analyse des seuils d'alerte.

Les syndicats de rivières, Oise amont et Oise aval axonaise ont également présenté leurs actions effectuées et à venir.



Commission hydrographique Oise amont le 7 février à Hirson.

L'objectif de cette commission est de pouvoir échanger collégalement avec les maires concernés, les syndicats de rivières, les techniciens des collectivités et les services de l'État pour travailler efficacement à des solutions pérennes. ■



EN SAVOIR +

[Documents de présentation de l'Entente et des syndicats](#)



Serre

Brèche de Marcy

Un diagnostic de la brèche, composée d'un déversoir et d'un clapet, est en cours afin d'évaluer son état de fonctionnement et ses capacités hydrauliques.

L'ouvrage qui a été mis à disposition de l'Entente par le syndicat de la Serre aval participe à la maîtrise des niveaux d'eau au pont de la Madeleine dans Marle et s'inscrit en complémentarité de la gestion de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle. ■



[EN BREF] Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études danger et a déposé le dossier de Montigny-sous-Marle en novembre 2022 en vue de son classement en tant qu'ouvrage hydraulique. ■

Lisières de l'Oise

Point d'avancée des projets

Le 27 janvier, l'Entente a répondu à l'invitation des élus de la Communauté de communes des lisières de l'Oise (60) pour faire un point d'avancement des dossiers tels que la digue d'Attichy, la gestion du ruissellement et les différentes études menées par l'Entente sur le territoire.

La réunion s'est déroulée en présence de Franck Superbi, vice-président de la communauté de communes et délégué à l'Entente, Bernard Favrole, maire d'Attichy, et les services de la collectivité.

L'Entente a présenté l'état d'avancement de l'étude de danger concernant la digue d'Attichy qui protège la zone d'activité en cas de crue. Grâce à la reconnaissance d'antériorité de la digue par l'État, l'Entente dispose désormais de toutes les pièces réglementaires pour pouvoir déposer le dossier de classement avant le 30 juin auprès des services de l'État.

Une visite technique approfondie de la digue a eu lieu avec le bureau d'étude et les élus le 17 janvier. Des sondages géotechniques ont été réalisés courant février afin d'étudier la composition de la digue et s'assurer de sa stabilité et effectuer des travaux, si nécessaire.



L'Entente a également présenté l'état d'avancement des projets en cours et à venir concernant la gestion du ruissellement. ■

[RUISSÈLEMENT]

Attichy

La concertation avec les exploitants agricoles a débuté pour échanger sur les travaux nécessaires pour lutter contre le ruissellement.

Jaulzy et Chelles

Des visites de terrain ont eu lieu, en janvier, en vue d'établir un diagnostic et de proposer d'éventuels travaux.



Visite de terrain avec Yves Loubes, maire de Jaulzy le 24 janvier.

Saint-Pierre-lès-Bitry et Nampcel

Des travaux d'hydraulique douce vont être réalisés sur des terrains communaux courant 2023.

Pierrefonds

L'Entente a rencontré les élus le 24 janvier pour échanger sur le programme de travaux. Une convention sera signée avec l'ONF pour la réalisation de travaux sur les chemins forestiers.



Chemin forestier à Pierrefonds.

Tracy-le-Mont et Berneuil-sur-Aisne

Des visites avec les élus locaux ont eu lieu courant mars pour avancer sur les diagnostics. ■

[EN BREF] Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger. Après avoir déposé le dossier de Choisy-au-Bac en décembre 2022, l'Entente déposera le dossier d'Attichy avant le 30 juin en vue de son classement. ■



Rethel

Visite technique sur le territoire

Mercredi 18 janvier, une équipe technique de l'Entente était présente à Rethel (08) sur les digues Gingembre et Promenade des Isles afin d'inspecter les ouvrages en vue de leur classement, l'objectif étant de vérifier leur structure et d'effectuer des travaux si besoin.

À cette occasion, Stéphanie Simon, conseillère départementale de Rethel et déléguée à l'Entente, Michel Kociuba, conseiller départemental de Rethel et délégué suppléant à l'Entente, et Jean-Marc Briois, Vice-président environnement de la Communauté de communes du pays Rethélois et délégué à l'Entente, étaient présents et ont échangé avec l'équipe sur l'historique de ces ouvrages. ■



[EN BREF] Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger des systèmes d'endiguement du Gingembre et des Cavaliers à Rethel et d'Attigny et de Vrized sur le canal des Ardennes, en vue de leur classement avant le 30 juin 2023. ■



Aisne Vesle Suippe



Travaux au chemin de Montaigu à Saint-Thomas le 4 avril.

Lancement des travaux à Saint-Thomas

Une réunion d'information a eu lieu le 28 février afin d'échanger avec les riverains sur les contraintes du chantier. Les travaux ont débuté début mars et devraient se terminer courant avril. Ils consistent en la réalisation d'un bassin pour tamponner les eaux et limiter le risque d'inondation dans la commune.

Le montant de l'opération s'élève à 45 354 € TTC. ■



Sondages géotechniques sur une parcelle privée le 18 janvier

Visite technique à Condé-sur-Suippe

Mercredi 18 janvier, l'Entente a mené une visite technique pour la digue de Condé-sur-Suippe avec le maire de la commune en vue de travaux d'entretien. A cette occasion, l'équipe a rencontré les riverains propriétaires d'une parcelle sur laquelle se situe une partie de la digue. Le 8 février, des sondages géotechniques ont été réalisés sur une parcelle privée en présence de la propriétaire et du maire. ■

[EN BREF]

Aizelles

Le problème de fragilité d'une habitation située à proximité du ru de Fayau a été résolu par la mairie d'Aizelles ce qui permet de poursuivre le projet. L'Entente, qui a redéposé une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général en décembre, est en attente du retour des services de l'État. Des compléments ont été demandés par la DDT et apportés en mars.

Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger pour les systèmes d'endiguement de la digue de Condé-sur-Suippe en vue de son classement. ■

Rarécourt

Des travaux pour limiter les coulées de boue

Des travaux d'aménagement d'hydraulique douce ont été réalisés à Rarécourt (55). Huit sites situés sur des parcelles agricoles ont été aménagés pour ralentir les écoulements lors de fortes pluies.



Fascine sèche et haie.



À la suite de plusieurs épisodes de coulées de boue qui avaient impacté la commune située en fond de vallée, une étude d'aménagements en plaine avait été réalisée par la Chambre d'agriculture de la Meuse en 2019. L'Entente a ensuite repris le dossier en s'appuyant sur les études existantes puis a mené les concertations avec les exploitants agricoles.

L'Entente a proposé un projet d'aménagement qui a ensuite été adopté par les différentes parties prenantes. **Sept conventions ont été signées entre l'Entente, les propriétaires et les exploitants agricoles.** Ces aménagements ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général qui a été signé le 22 novembre 2021.

L'entreprise mandatée par l'Entente, Les Chantiers du Barrois, a procédé à l'installation de **8 haies anti-**

érosion dont deux doublées d'une fascine sèche. Débutés le 14 décembre, les travaux se sont terminés le 9 mars. Les travaux ont été financés à 60% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par la Région Grand-Est. Le montant de l'opération s'élève à 41 200 € TTC.

Des visites de terrain ont eu lieu le 16 février dans le cadre de la signature du Contrat territorial eau et climat de l'Aisne amont.

L'Entente a également fait visiter le site aux agents de la DDT de la Meuse le 20 mars. ■



EN SAVOIR +

Signature du Contrat territorial eau et climat de l'Aisne amont

Sous-bassin de l'Aire

L'Entente a lancé la consultation des entreprises pour une étude de diagnostic sur les sous-bassins de l'Aire concernant les communes de Clermont-en-Argonne (Auzéville, Jubécourt et Parois), Brabant-en-Argonne, Avocourt, Vraincourt et Les Souhesmes-Rampont pour limiter le ruissellement sur ces secteurs. ■

[EN BREF]

Classement des ouvrages

L'Entente poursuit son travail sur les études de danger à Récicourt. Une visite technique approfondie a eu lieu en novembre et des relevés topographiques ont été effectués par drone en janvier. ■

Nouvelle recrue pour la gestion des ruissellements



Valérie Sallier

a intégré l'équipe le 1^{er} février en tant que chargée de mission diagnostic de territoires et maîtrise des ruissellements. Sa mission consiste à développer les projets de maîtrise des ruissellements en lien étroit avec les acteurs locaux sur les secteurs amont du bassin versant.



EN SAVOIR + SUR SES MISSIONS ET SON PARCOURS

[Valérie Sallier](#)

Bienvenue au stagiaire pour la modélisation des sous-bassins et l'alerte à la population !

Alexandre Navarro

a rejoint la Direction de l'appui aux territoires en tant que stagiaire pour une durée de 5 mois. Il est chargé de réaliser une étude hydrologique et de modélisation afin d'améliorer la mise en place de systèmes d'alerte sur le bassin.



EN SAVOIR + SUR SES MISSIONS ET SON PARCOURS

[Alexandre Navarro](#)



L'Entente recrute

Technicien(ne) rivières et milieux aquatiques

Il/Elle est chargé(e) de la mise en œuvre des actions GEMA sur le territoire Est du pays noyonnais.

Ingénieur(e) en charge de la modélisation hydraulique et de l'anticipation de crise

Il/Elle aura en charge la réalisation d'études hydrologiques sur les sous-bassins versants de l'Oise afin de calibrer des alertes pour l'anticipation des phénomènes d'inondations.



EN SAVOIR +

[Consulter l'offre et postuler en ligne](#)

[PAROLES D'ÉLU]

Rencontre avec Hubert Compère

Hubert Compère, président de la commission hydrographique de la Serre au sein de l'Entente, président du syndicat de la Serre Aval et agriculteur à Mesbrecourt-Richecourt dans l'Aisne.

Trois questions à un élu engagé sur les problématiques de son territoire, et défenseur de pratiques agricoles et d'aménagement respectueux de l'environnement.

Quelles sont les problématiques d'inondations sur le Pays de la Serre ?

Hubert C. : Le territoire compris entre Montigny-sous-Marle et la Fère est propice aux inondations. En effet, en amont de Marle, les pentes sont très inclinées, ce qui provoque un fort débit. Après Marle, la topographie est plus plate, ce qui favorise la stagnation de l'eau et par voie de conséquence, les inondations. Nous avons vécu, en 2021, deux crues mémorables, en janvier puis en juillet. Chaque crue est différente mais nous permet de mieux connaître notre territoire et ainsi de définir les solutions les plus adaptées.

En sus du barrage de Montigny, voyez-vous des pistes d'actions complémentaires pour réduire ce risque ?

H. C. : Rappelons que le barrage de Montigny-sous-Marle est calibré pour une crue trentennale et permet une rétention de 1,9 million de m³ d'eau. Il a été conçu pour protéger les communes en aval et ce, jusqu'au Chaunois. Il me paraît néanmoins nécessaire d'agir également sur tout le bassin amont/aval. Je pense notamment qu'un bon entretien des cours d'eau et des petits fossés favorise l'écoulement et le ressuyage d'eau. Il réduit donc les inondations. C'est en travaillant main dans la main avec tous les acteurs concernés (syndicats de rivières, DDT, propriétaires d'étangs privés, chambre d'agriculture...) et en synchronisant nos actions que nous réduirons encore et encore ce risque.



« Il est impératif d'entamer une réflexion plus générale sur la mise en place d'actions complémentaires pour lutter contre l'inondation/ruissellement. »

Sur ce territoire rural, l'articulation entre ruissellement et inondation ne mérite-t-elle pas d'être explorée plus avant ?

H. C. : Le ruissellement est un enjeu majeur pour de nombreuses communes et provoque coulées de boue ou inondations, tout comme le débordement des cours d'eau. C'est pourquoi, il est impératif d'entamer une réflexion plus générale sur la mise en place d'actions complémentaires pour lutter contre l'inondation/ruissellement. Cela doit passer par des actions concrètes et localisées par territoire.

Un simple exemple, sur ma commune, Mesbrecourt-Richecourt, j'ai entamé un diagnostic des surfaces imperméabilisées (routes, trottoirs, chemins communaux...). Cela représente 7 ha qui empêchent l'eau de s'infiltrer dans les sols. À nous de créer des bassins tampon pour pallier ce manque.

Je reste persuadé que les solutions existent et que c'est par l'échange et le retour d'expérience que nous y arriverons. On doit apprendre les uns des autres... ■

Vers la compétence GEMA

Le Pays noyonnais transfère la compétence GEMA à l'Entente.

Depuis la mise en place de la GEMAPI, les syndicats préexistants se sont réorganisés en précisant, par révision de leurs statuts, leurs missions à l'aune des items de cette compétence. Sur une part importante du bassin de l'Oise, les anciens syndicats intercommunaux devenus syndicats mixtes fermés se sont positionnés sur la compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques). L'Entente, historiquement positionnée sur la maîtrise d'ouvrage des travaux de lutte contre les inondations, a privilégié les adhésions des EPCI au titre de la prévention des inondations (PI) en quête de la recomposition de la solidarité de bassin.

Après cinq années de restructurations, l'Entente aborde un nouveau virage en recevant la compétence GEMA d'un EPCI pour une zone « blanche » (non couverte par un syndicat) et d'un syndicat, ce qui emporte sa dissolution.

Fin décembre 2022, la Communauté de communes du pays Noyonnais a délibéré pour transférer la compétence GEMA (les items 1, 2 et 8 de la GEMAPI) à l'Entente pour l'Est de son territoire et le Syndicat du bassin de la Verse a délibéré pour transférer la même compétence à l'Entente. Les EPCI membres sont appelés à ratifier cette décision.

Cette restructuration fait suite à de longs échanges avec l'Entente sur son offre de services qu'elle a affinée à cette occasion pour répondre au mieux aux attentes locales. L'engagement à procéder à un programme d'entretien pour un coût maîtrisé grâce à la mutualisation des charges a emporté les décisions.



La Verse à Noyon.

Le Comité syndical de l'Entente a, à son tour, approuvé ces adhésions et transferts de sorte que les services devraient être opérationnels dans le courant du deuxième trimestre 2023. ■



EN SAVOIR +

Jean-Michel Cornet, Directeur des services,
nous en dit plus

[À LA RENCONTRE DES COLLECTIVITÉS]

Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne a participé à plusieurs réunions d'échange avec les EPCI membres et les maires des communes afin de présenter les missions de l'Entente, et aborder les problématiques locales, réglementaires ou techniques. L'Entente sollicite également les EPCI non-membres du bassin pour faire connaître ses missions et ses actions.



Réunion à la Communauté de communes de la plaine d'Estrées (60) le 9 décembre.

À la rencontre de nos membres

Vendredi 9 décembre : Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (60).

Lundi 6 mars : Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (02).

À la rencontre des EPCI et syndicats du bassin de l'Oise et de l'Aisne

Lundi 9 janvier 2023 : rencontre avec David Lazarus, Président du Syndicat mixte du bassin de l'Esches.

Mardi 21 février : rencontre de Francis Blin, VP Eau et assainissement de la Communauté urbaine du Grand Reims (51).

Vendredi 16 décembre : rencontre avec Alexandre de Montesquiou, Président de la Communauté de communes de Retz en Valois (02).

Jeudi 24 novembre : rencontre avec René Mahet, Président de la Communauté de communes du Pays des sources (60). ■

Gouvernance

Approbation du budget primitif 2023



Le 26 janvier, l'ensemble des élus ont approuvé le budget primitif 2023 lors du comité syndical de l'Entente qui s'est déroulé à l'Hôtel du Département de l'Aisne.

En 2023, les priorités d'investissement porteront sur :

- > 1.6 M€ pour les études géotechniques et environnementales du projet de Longueuil II,
- > 1.3 M€ pour les ouvrages du PAPI Verse : Beaugies-sous-Bois et Berlancourt (60),
- > 1.2 M€ pour le PAPI d'intention de la Vallée de l'Oise : études de danger des systèmes d'endiguement et études de vulnérabilité, études de protection de la commune d'Appilly (60),
- > 1.15 M€ pour différents travaux liés à la Prévention des inondations : deuxième déversoir de la Nonette (60), bathymétrie sur le secteur d'Hirson (02), bassin de St Thomas (02), modernisation et développement des sondes...,
- > 362 000 € dans le cadre de travaux de ruissellement (coulées de boue) dans les communes du Val d'Oise, de la Meuse, de la communauté de communes des Lisières de l'Oise (60) et des Trois Rivières (02),
- > 200 000 € pour les dispositifs de prévention et d'alerte,
- > 140 000 € pour le dispositif Inond'action : versement d'une participation financière de 80% par l'Entente aux particuliers, petites entreprises et bâtiments publics sensibles pour le financement de travaux de protection du bâti contre les inondations. ■



Gérard Seimbille : 20 ans de présidence

Lundi 28 novembre 2022, à la suite du comité syndical réunissant les élus des 27 EPCI et 5 départements membres à Compiègne (60), une cérémonie a été organisée en l'honneur des 20 ans de présidence de Gérard Seimbille en présence des élus de l'Entente Oise-Aisne et des services. ■



EN SAVOIR +

[Retour en vidéo](#)



AGENDA Prochain
Comité syndical

11 mai 2023 à 9h30

Conseil départemental de l'Aisne
Rue Paul Doumer 02000 LAON



Établissement public territorial de bassin

11 cours Guynemer / 60200 COMPIÈGNE

Tél : 03 44 38 83 83 / entente@oise-aisne.fr

Directeur de la publication :
Gérard Seimbille

Directeur de la rédaction :
Jean-Michel Cornet

Rédactrices :
Véronique Poix / Laurène Deslaurier

Crédits photos :
Entente Oise-Aisne
sauf mention contraire

Création graphique :
Entente Oise-Aisne



oise-aisne.net

REJOIGNEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

@EptbOise

